vois pas d'autre explication, sinon que l'évolution était déjà en train de s'accomplir.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons, au moins pour le lyonnais moderne, poser cette cinquième règle:

Tout nom féminin dont l'atone sinale est précédée d'une sifflante, donne i sinal en lyonnais.

Les anciens documents lyonnais nous fournissent de nombreux exemples de l'application des trois premières règles:

CARCABEAU DU PÉAGE DE GIVORS, 1225:

1° Formes en i par hiatus latin : chastagni (castanea), pollalli (pullalea), vecturie, (vectuaria), pieci, (petia);

2º Par préposition d'une gutturale : chargi (carrica) ;

3º Par preposition d'une liquide mouillee: lentilli (lenticula), TARIF DES PÉAGES DE LYON, 1277-1315, mêmes mots que dans le Carcabeau de Givors.

LIVRE DE RAISON D'UN BOURGEOIS DE LYON, quatorzième siècle:

1° Formes en i par hiatus latin : filli (filia), friouri, objet servant à frire (frigatoria).

2º Par préposition du groupe ir : siri (cire).

Comptes pour la destruction des chateaux de Nervieu et de Peyraud (1350).

1º Formes en i par hiatus latin:

Besti (bestia), pailli (palea), graci (gratia), maneri (maneria), pairi, paire (paria);

 2° Par préposition d'une gutturale : pegi (picem), bochi (bucca) filochi.

LA BERNARDA BUYANDIRI, seizième siècle:

1º Formes en i par hiatus latin; buyandiri (bucataria) 1; charriri, rue (carraria), estreviri, (strivaria), pailli (palea).

¹ L'honnêteté avant tout. Je préviens loyalement le lecteur que j'ai forgé bucataria comme plusieurs autres mots de ce genre, et que je ne prétends nullement qu'il ait existé. Seulement nous savons que le suffixe latin aria donne ière en français, iri en lyonnais, iciro en provençal, iera en italien. Or, le français a buyandière; le lyonnais a buyandièri; le provençal a bugadieiro; l'italien a bucandiera. J'ai donc le droit de dire que les choses se sont passées exactement comme s'il y avait eu un latin bucataria. Je ne vais pas au delà et cela suffit à ma démonstration.